

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. PRINCIPES

La primauté de l'intérêt du CLIENT constitue un des fondements de la déontologie du Groupe PREPAR Assurance, ensemble constitué des sociétés :

- PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 € - 323 087 379 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Immeuble Le Village 1 - Quartier Valmy 33 Place Ronde – CS 90241 – 92800 Puteaux ;
- PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 800 000 € - 343 158 036 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Immeuble Le Village 1 - Quartier Valmy 33 Place Ronde – CS 20243 – 92800 Puteaux ;

et dont la société de tête est PREPAR-VIE.

Elle est un des principes directeurs de son activité et se traduit notamment dans sa politique visant à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts susceptibles d'apparaître à l'occasion des opérations réalisées avec les CLIENTS.

Une situation de conflit d'intérêts est définie comme étant une situation opposant les intérêts de l'Assureur (ou de son personnel) à ceux d'un CLIENT ou les intérêts d'un CLIENT à ceux d'un autre CLIENT.

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, élaboré par PREPAR Assurance en application de la réglementation en la matière, consiste en des mesures organisationnelles et des procédures administratives de traitement et de contrôle des opérations ayant pour objet :

- de prévenir les conflits d'intérêts,
- d'établir et de maintenir opérationnelle une politique appropriée de gestion des conflits d'intérêts,
- de détecter les situations qui donnent lieu ou sont susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts,
- de tenir et mettre à jour un registre des activités pour lesquelles des conflits d'intérêts se sont produits ou sont susceptibles de se produire,
- d'informer les CLIENTS lorsque, pour une opération particulière, les mesures mises en œuvre ne suffisent pas à garantir de manière raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts du CLIENT sera évité.

Cette politique tient compte de l'appartenance de PREPAR Assurance au Groupe BRED Banque Populaire, lui-même entité du Groupe BPCE, au titre d'éventuels conflits d'intérêts pouvant opposer les intérêts de CLIENTS de différentes entités du Groupe BPCE.

II. MESURES PRÉVENTIVES

PREPAR Assurance s'assure du respect par le personnel de ses établissements des obligations professionnelles auxquelles il est soumis dans l'exercice de ses activités et du respect des dispositions réglementaires applicables à ces dernières. La fonction « Conformité » de PREPAR Assurance, fonction indépendante, est chargée d'y veiller.

Dans ce cadre, des mesures d'organisation et des règles de procédure ont été mises en place pour prévenir les conflits d'intérêts, en particulier :

- des règles de déontologie imposant une obligation de discrétion ou de confidentialité pour toute information recueillie à l'occasion d'opérations avec les CLIENTS et visant à assurer l'équité et la loyauté requises dans les relations avec les CLIENTS ;

- l'encadrement et le contrôle rigoureux des activités pouvant entraîner des conflits d'intérêts (par exemple, entre l'activité pour le compte des CLIENTS et l'activité pour le compte propre de PREPAR Assurance) et visant à empêcher toute transmission indue d'informations confidentielles ou privilégiées ;
- la transparence en matière de rémunération du personnel conduisant à éviter toute rémunération directement liée à la distribution des contrats et aux opérations réalisées avec les CLIENTS ;
- la transparence en matière de cadeaux ou avantages reçus dans le cadre des activités professionnelles ;
- la transparence des mandats sociaux exercés par les dirigeants de PREPAR Assurance ou leurs collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions professionnelles ou à titre privé ;
- le suivi et le contrôle de la qualité et de la régularité des engagements et des prestations fournies par des prestataires externes.

III. MESURES DE CONTRÔLE

PREPAR Assurance a mis en place un dispositif de contrôle permettant de s'assurer du respect des procédures visant à prévenir les conflits d'intérêts, d'une part, et de détecter les conflits d'intérêts qui pourraient survenir malgré les mesures préventives en vue de les résoudre d'une manière équitable, d'autre part. Dans ce but, les services chargés des contrôles ont pour mission d'effectuer :

- une revue régulière des situations pouvant générer des conflits d'intérêts, y compris entre PREPAR Assurance et une autre entité du Réseau des Banques Populaires,
- une vérification de la ségrégation des activités à caractère sensible ou potentiellement conflictuelles ainsi que de la séparation entre services au contact des CLIENTS et services chargés de l'enregistrement et du traitement des opérations,
- un contrôle de la séparation des services opérationnels agissant pour le compte des CLIENTS ou de tiers par rapport aux services agissant pour le compte propre de PREPAR Assurance,
- un contrôle des restrictions à la circulation des informations confidentielles ou privilégiées.

IV. TRAITEMENT DES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET INFORMATION DES CLIENTS

Dans l'hypothèse où, malgré les précautions prises, des conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts des CLIENTS ne pourraient être évités, les procédures de PREPAR Assurance prévoient que des mesures appropriées à chaque situation doivent être recherchées et mises en place avec l'assistance de la fonction « Conformité ».

S'il apparaissait que les mesures mises en œuvre par PREPAR Assurance étaient insuffisantes pour garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du ou des CLIENTS concernés pourrait être évité, PREPAR Assurance informerait alors par écrit les CLIENTS de la nature ou de la source du conflit afin qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Toute information complémentaire sur cette politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts peut être obtenue en adressant une demande écrite à PREPAR Assurance.

Cette politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est par ailleurs consultable sur le site internet prepar-vie.fr.

